

1-380.22



Mairie de Bordeaux
Le Maire

Bordeaux, le 11 SEP. 2012

Monsieur Philippe MADRELLE
Président du Conseil Général de la Gironde
Esplanade Charles de Gaulle
33074 Bordeaux Cedex

Monsieur le Président,

Par courrier du 19 juillet dernier, sous signature de votre directeur général adjoint, vous me confirmez le refus du Conseil Général de participer financièrement à la poursuite de la rénovation des façades de la Bourse du Travail, malgré ma demande de traiter cette opération en dehors du cadre du règlement d'intervention départemental des monuments historiques, afin de respecter l'engagement partenarial sur ce projet à long terme.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un immeuble mis à disposition des instances départementales de la CGT et que c'est à ce titre que le Conseil général est sollicité.

Je ne peux que souhaiter que votre décision finale soit positive, l'engagement de la Région et du Département aux côtés de la Ville et de la DRAC sur cette opération étant une condition sine qua non de sa réalisation.

Je regretterai en cas contraire de devoir interrompre dès la fin de l'année 2012 ce chantier emblématique au regard de la mise en valeur de la richesse syndicale de nos collectivités et par ailleurs symbole de notre collaboration harmonieuse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain JUPPÉ

Toute correspondance
doit être adressée à

Mairie de Bordeaux
Hôtel de ville
place Pey-Berland
33077 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 10 20 30
www.bordeaux.fr



BORDEAUX
PORT DE LA LUNE
PATRIMOINE
MONDIAL
WORLD HERITAGE

Engagée dans une démarche de développement durable, la Ville de Bordeaux ne se fournit qu'en papier et impression labellisés, certifiant de leur origine et de leur fabrication respectueuses de l'environnement

